



**ENSEMBLE
& SOLIDAIRES**
ULRPA
VILLEPINTÉ



Union Locale des Retraités et Personnes Âgées

Auto-questionnaire de santé 2025

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour la pratique des activités sportives.

Volet à conserver par l'adhérent

Rappel: Le certificat médical d'absence de contre indication à la pratique sportive n'est désormais exigé que tous les 3 ans. A charge pour le sportif de remplir dans cet intervalle de 3 ans, un questionnaire de santé et d'attester, à cette occasion, auprès de son club, qu'il a répondu négativement à toutes les questions contenues dans le questionnaire

Cocher les cases correspondantes

Durant les 12 derniers mois

Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée? oui non

Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ? oui non

Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (Asthme) ? oui non

Avez-vous eu une perte de connaissance? oui non

Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, Avez-vous repris sans l'accord de votre médecin? oui non

Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies)? oui non

A ce jour

Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un Problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) Survenu durant les 12 derniers mois? oui non

Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé? oui non

Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive? oui non

- **NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité de l'adhérent.**

Si vous avez répondu NON à toutes les questions:

Pas de certificat médical à fournir pour la pratique des activités sportives.

Si vous avez répondu OUI à une des questions:

Certificat médical à fournir de moins de 6 mois . Consulter un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Questionnaire de santé publié par l'arrêté du 20 avril 2017 relatif au questionnaire de santé exigé pour le renouvellement d'une licence sportive au JORF N°0105 du 4 mai 2017